

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 9

Nachruf: Le général Castella
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. ESSAIS DE POUDRE BINAIRE ET DE COMPOSITION D'ÉCLATEMENT.

En vue d'obtenir une poudre pour charge d'éclatement qui s'enflammât moins facilement par le frottement contre les parois du projectile que la poudre ordinairement utilisée et qui occasionnât par conséquent moins d'éclatements dans l'âme de la pièce, on éprouva, au mois de juin, avec des obus de 12 cm., des charges d'éclatement composées les unes de poudre sans soufre (formée seulement de salpêtre et de charbon), en deux échantillons différents, d'autres de composition spéciale fournie par l'administration des poudres, d'autres enfin de poudre d'ordonnance n° 5.

Les deux échantillons de poudre binaire, dont l'un était composé de 87 parties de salpêtre et 13 de charbon et l'autre de 80 parties de salpêtre et 20 de charbon, ainsi que la composition d'éclatement de l'administration fédérale, donnèrent beaucoup moins d'éclats que la poudre d'ordonnance n° 5.

Par contre, dans un essai qui eut lieu au mois de décembre sur la vitesse initiale et la pression des gaz, la poudre binaire donna moins de vitesse, mais aussi une pression de gaz bien plus faible que la poudre d'ordonnance n° 5.

7. LIVRAISON DE POUDRES POUR L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE.

Plusieurs essais de poudre de différentes espèces destinée à l'artillerie de campagne eurent lieu en mars, en avril et en octobre. Toutes les livraisons faites purent être acceptées.

† Le général Castella.

Le 3 septembre, au soir, est mort subitement à Bulle, frappé d'apoplexie, le général Castella. Triste nouvelle pour les nombreux amis que cet homme aimable et distingué comptait dans le canton de Fribourg et en Suisse.

Le général Castella, comme son compatriote le colonel Perrier, qui l'a devancé de deux ans dans la tombe, a eu une vie très mouvementée.

Il était fort jeune encore, quand il prit part aux mouvements insurrectionnels qui agitèrent le canton de Fribourg après le Sonderbund dispersé. Il fut fait prisonnier dans une de ces journées d'insurrection et enfermé dans la prison de Bulle. Il y fut

traité comme les autres détenus avec rigueur, mais il put s'évader à temps. Comme il n'avait pas de fortune, il traversa le canton de Fribourg et celui de Vaud pour se rendre à Divonne où se trouvait alors Mgr l'évêque Marilley, banni de son diocèse, puis à Rome afin d'y prendre du service dans les troupes pontificales. L'évêque lui donna sa bénédiction et un mot de recommandation pour le secrétaire du pape Pie IX.

En route pour Rome, Castella passa par Genève. « Il y était signalé, dit la *Gazette de Lausanne*, par la police fribourgeoise; un de ses amis l'avertit. Avec cette hardiesse d'allures qui était dans son caractère, le jeune homme n'hésita pas, monta à l'Hôtel-de-Ville et demanda une audience à James Fazy, alors tout puissant à Genève. Il lui exposa son cas en toute franchise. Soit qu'il tint à donner un témoignage d'amitié aux catholiques genevois qui s'intéressaient au sort du jeune prisonnier évadé de Bulle, soit que la franchise de son interlocuteur, qui s'était remis à sa générosité, lui eût gagné le cœur, Fazy promit à Castella de ne pas l'inquiéter, à la condition qu'il ne fit pas parler de lui à Genève et passât la frontière sans s'attarder. Castella ne se le fit pas dire deux fois et partit aussitôt pour Rome. »

Admis dans les troupes pontificales, il y fit un bon service jusqu'en 1870, date à laquelle l'occupation de Rome par les troupes italiennes mit fin au pouvoir temporel du Saint-Siège. Il a pris part à tous les combats auxquels les troupes du pape furent mêlées et monta en grade jusqu'à celui de lieutenant-colonel.

Au mois de septembre 1870, en quittant Rome, Castella se rendit en France avec la plupart de ses compagnons d'armes et alla offrir ses services au gouvernement de la Défense nationale qui lui donna un brevet de général au titre étranger. C'est en cette qualité que le général Castella prit part aux opérations de l'armée de l'Est, sous le commandement du général Bourbaki et, à la fin de janvier 1871, fut interné en Suisse.

Dès qu'une occasion s'offrit au général de mettre son épée au service d'une cause catholique, il reprit l'uniforme. Don Carlos venait de se placer à la tête de ses partisans et de tenter la conquête du trône d'Espagne; le général de Castella lui offrit son concours et fit toute la campagne carliste jusqu'à complète dispersion de l'armée insurrectionnelle.

Dès lors, le général a vécu à Bulle, s'absentant souvent pour de longs voyages. C'est ainsi que pendant ces dernières années

il visita tour à tour l'Orient, la Suède et le Canada. Il se préparait à repartir on ne sait pour quelle destination, quand la mort est venue le frapper en pleine action.

Le défunt était un type de brave soldat. Pour avoir servi à l'étranger, il n'en aimait pas moins passionnément son pays et s'intéressait vivement soit à la politique, soit surtout à notre organisation militaire. Il a publié sur nos rassemblements de troupes et sur les intérêts militaires de la Suisse plusieurs brochures, dont les conclusions sont discutables, mais qui dénotent chez celui qui les a écrites un chaleureux patriotisme et un esprit militaire du meilleur aloi.

Le dernier écrit de l'honorable défunt, qu'on pourrait appeler un acte de dernière volonté, est une « Lettre sur l'armée fédérale » parue au printemps 1885, où nous remarquons entr'autres les extraits suivants, à propos d'une ridicule brochure neuchâtoise demandant la suppression de l'armée suisse :

La brochure a un mérite littéraire incontestable et une force de raisonnement qui fixe l'attention, mais je ne puis admettre ses conclusions.

Je ne crois pas que la Suisse, étant donné ses traditions militaires et les circonstances actuelles, puisse se contenter d'un simple corps de gendarmerie pour la police intérieure.

La scène des Verrières suisses, le 1 février 1871, qui a démontré la nécessité de bataillons mobilisés, peut se présenter encore.

Je crois encore moins à la possibilité de résister au torrent du militarisme à outrance qui emporte beaucoup de têtes en Suisse et que j'ai vu se manifester chez quelques officiers sous des formes vraiment puériles.

Le militarisme a pris de telles proportions que l'on ne veut pas même discuter. On va de l'avant avec l'obstination du parti pris, sans regarder ni à droite ni à gauche, et encore moins derrière soi. Toute opinion qui s'écarte de la voie que l'on parcourt est rejetée sans examen, lorsqu'elle n'est pas incriminée de lèse patrie.

Notre armée, malgré ses progrès marquants en instruction et en discipline, et malgré la bravoure traditionnelle qu'elle ne manquera pas de déployer à l'occasion, est une armée jeune et non aguerrie, appelée à se mesurer contre un ennemi supérieur en nombre et en expérience. Ferait-elle des prodiges, l'armée suisse ne peut espérer un rôle simplement utile, qu'à la condition de s'appuyer sur des *points fortifiés*.

Dans tous les Etats, grands ou petits, l'organisation de la défense du pays, autrement dit de l'armée, se confond avec l'établissement de points fortifiés, ou places fortes, ou forts d'arrêt, ou redoutes, ou

camps retranchés, ou simples tranchées, etc., etc. Ces ouvrages servent de bases d'opération, de points d'appui, de magasins, à abriter le gouvernement, à économiser des hommes et, au besoin, à couvrir une retraite pour l'empêcher de devenir désastre.

Moins que tout autre pays, la Suisse ne peut échapper à cette loi. Notre maître à tous, le général Dufour, l'a dit : « La fortification c'est l'arme des faibles..... »

Il me resterait à déterminer le genre, l'étendue et la place de « ces fortifications » pour qu'elles ne dépassent pas la mesure de nos faibles ressources, tout en restant efficaces.

Comme vous le pensez, cette définition telle que je la conçois depuis bien des années, me mènerait trop loin et dépasserait le cadre d'une lettre...

..... La prudence la plus élémentaire impose de tracer, dès à présent nos principales lignes de défense, au nord et à l'ouest. Maîtres du versant méridional des Alpes, nous pouvons être plus tranquilles du côté de l'Italie, à part une précaution essentielle à prendre sur le plateau du Simplon, dès que le premier point noir se montrera à l'horizon.

Une fois ces lignes de défense fixées et le terrain jalonné, sinon remué, on pourrait y faire manœuvrer nos troupes avec moins de frais qu'on ne le fait maintenant et avec des hypothèses stratégiques plus rationnelles.

De cette manière, on nous éviterait le spectacle d'invraisemblances militaires qui ont parfois un côté burlesque et les soldats veraient enfin des faits de guerre dépouillés de ces *finasseries* qui leur ôtent leur simplicité pratique.

Mais si je suis partisan d'une armée (non telle qu'elle existe) et de l'avis de tenter dignement le sort des armes, comme il convient à des hommes libres, je suis loin de partager l'admiration de nos *chauvins* suisses, sur la façon luxueuse dont l'affaire est menée.

Nous sommes un petit pays vivant au jour le jour, et à voir avec quelle désinvolture l'administration militaire taille dans le velours, on serait tenté de croire à l'existence de quelque trésor caché et inépuisable.

On sent le sans-gêne de la dépense partout, l'économie nulle part.

Si l'ampleur du budget de la guerre ne peut être réduite parce qu'elle découle virtuellement de l'organisation, eh ! bien, que l'on retouche celle-ci. Je ne pense pas que notre loi militaire soit une arche sainte à laquelle on ne puisse toucher ; elle est susceptible de perfectionnement comme tant d'autres lois.

Mais, m'objectera-t-on, la critique est facile. Que mettez-vous à la place de qui existe et fonctionne régulièrement ?

Je ne prétends pas être qualifié pour créer quelque chose de neuf,

mais j'ai le droit, comme tout citoyen suisse, d'émettre mon opinion sur les affaires du pays.

Il m'a toujours semblé que 50,000 hommes de troupes régulières avec une solide organisation, par district, de francs-tireurs bien exercés au tir, seraient, pour le moins, aussi efficaces que le système actuel. En tout cas ce serait moins coûteux et moins gênant pour les carrières des jeunes gens.....

Mais admettons la continuation de ce que nous avons, c'est-à-dire l'organisation actuelle. Je suis persuadé que, tout en obtenant le même résultat d'instruction et sans toucher sensiblement soit au matériel soit à l'effectif de la troupe, on pourrait économiser, chaque année, de belles centaines de mille francs, si ce n'est des millions.

On pourrait employer l'argent économisé aux travaux de défense de première urgence, que l'on n'aura guère le temps d'exécuter au dernier moment.

Il va sans dire que nous n'entendons point être solidaires de toutes les opinions émises ci-dessus par l'honorable et chaleureux général défunt ; plusieurs d'entr'elles nous paraissent au contraire très contestables.

Il faudrait encore chercher à populariser le tir à la cible dans les campagnes, où l'on ne tire presque plus, réactiver les anciens stands que l'introduction des nouvelles armes, le changement des distances et surtout la cherté des munitions ont fait fermer, réduire le nombre des grandes fêtes de tir dont le but est beaucoup plus vaniteux et spéculatif que patriotique et en abolir le luxe extravagant qui jure avec la simplicité helvétique tant prônée du haut des tribunes.

Lorsqu'on aura rendu le tir à la cible accessible à toutes les bourses, lorsque chaque campagnard aura sa carabine et pourra s'en servir, on aura fait un grand pas pour la défense de la patrie. Rien de redoutable pour une armée qui envahit un pays, comme de rencontrer derrière chaque buisson un franc-tireur exercé qui se bat pour son foyer et l'honneur du drapeau.

Que la Suisse dépense beaucoup d'argent pour la chose militaire, en ayant en mains les atouts nécessaires pour affronter ce terrible jeu de la guerre, soit. Certes, si la prodigalité est permise c'est quand il s'agit de conserver sa nationalité.

Mais brûler la chandelle des deux bouts pour aboutir à un échec certain, au jour décisif, c'est ce que pour mon compte, je ne saurais admettre. Car on ne peut assez le répéter, sans fortifications, l'armée fédérale ne pourra pas tenir.....

Puis, il faut tout prévoir. Le gouvernement de la Suisse peut se trouver contraint de quitter Berne et de s'abriter avec l'armée en retraite ou en déroute, dans nos vallées. Que deviendra-t-il, où sié-

gera-t-il, comment pourra-t-il gouverner, pourvoir à la subsistance de l'armée, battre monnaie au besoin ?

A-t-on songé à tout cela ? Si on y a songé, pourquoi n'a-t-on pas déjà travaillé à parer à cette éventualité ?

Que fait donc ce nombreux et brillant état-major fédéral auquel on ne refuse rien ?....

Alors, de toute cette situation, une seule chose surnagera ; le pays dévasté et ruiné, sans gouvernement et peut-être en anarchie, subissant le bon plaisir de l'envahisseur et nos destinées politiques horriblement compromises. Car il ne faut pas perdre de vue que la présence d'une armée étrangère chez nous y attirera infailliblement sa rivale et la Suisse servirait, selon l'expression vulgaire, de salle de bal aux belligérants.....

Je ne récrimine pas ; je ne surcharge nullement la couleur du tableau. Je dis tout haut ce que beaucoup d'hommes de bon sens pensent tout bas.

Où est le remède ? Quant à moi, je ne le vois que dans les fortifications. Je serais heureux qu'on en découvrit un autre.

Je vois poindre l'objection : Vous prêchez, me dira-t-on, l'économie et vous demandez précisément ce qui coûte le plus cher, des fortifications.

Voici ma réponse ; elle sera ma conclusion ;

D'abord il y a fortifications et fortifications. Il existe tel genre de travaux de défense qui pourraient nous suffire et qui seraient dans les prix abordables pour notre bourse.

Quel est l'homme ayant fait la nouvelle guerre, c'est-à-dire avec les armes nouvelles, osera présager à l'armée fédérale, qui n'a jamais vu le feu, des chances favorables contre une armée allemande ou française, si celle-là n'est pas abritée par des travaux ajoutés à nos défenses naturelles ?

Or, si l'inefficacité du rôle de l'armée, dans les conditions actuelles, nous est démontrée, nous n'avons qu'une chose à faire, ou la licencier ou la mettre en mesure de remplir sa tâche en plaçant quelques chances de son côté.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Assemblée générale de la section vaudoise en 1885.

Ainsi que nous l'avions annoncé en quelques lignes dans notre dernier numéro, la section vaudoise de la Société fédérale des officiers s'est réunie à Lausanne, les samedi 29 et dimanche 30 août dernier.

On se souvient que, dans la réunion des délégués de la section